

Ottawa, ON.

Le 23 mai 2014

Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponses aux questions complémentaires du 13 mai 2014 sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste.

Madame,

Vous trouverez ci-joint le document contenant mes réponses aux deux questions complémentaires qui m'ont été adressées.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Thomas Bernard

Réponses aux questions du BAPE

Par Jean-Thomas Bernard

Questions complémentaires du 13 mai 2014 (DQ12, n^{os} 1 à 2)

Question 1

Dans votre « Analyse avantages-coûts de la pertinence socio-économique de l'exploitation du gaz de schiste au Québec », vous avez choisi de considérer uniquement « l'augmentation du salaire par rapport à celui de réserve ». Vous avez donc fait l'hypothèse qu'il n'y aurait pas de création nette d'emplois associée à l'exploitation des gaz de schiste au Québec.

Par ailleurs, lors de la présentation de M. Jean-Tomas Bernard dans le cadre des audiences publiques du BAPE, le 16 avril 2014, M. Daniel Floréa, du ministère des Finances du Québec, a indiqué qu'il avait du mal à croire que l'exploitation du gaz de schiste n'amènerait pas une création nette d'emplois au Québec. Pourriez-vous élaborer un peu plus sur les éléments qui vous portent à croire que l'exploitation du gaz de schiste n'entraînerait pas de création nette d'emplois au Québec ?

Réponse: La justification pour l'hypothèse de l'absence de création nette d'emploi est pour supporter celle du salaire plus élevé dans cette industrie par rapport au salaire du secteur industriel en général. Autrement l'ajout de nouveaux travailleurs sur l'ensemble du marché de la main d'œuvre atténuerait cette pression à la hausse. Cette hypothèse reflète un certain réalisme à court terme ; cependant à plus long terme, un salaire plus élevé au Québec entraînerait une contribution positive au solde migratoire du Québec.

Il est bon de souligner que l'approche utilisée dans notre rapport est celle de l'analyse avantages-couts (A/C), c'est-à-dire de la contribution à la richesse collective. La contribution positive dans ce cas-ci provient de l'écart entre les revenus et les couts du développement de l'industrie des gaz de schiste pour l'ensemble de la société québécoise, c'est-à-dire, de la rente de la ressource. Ainsi le salaire plus élevé des travailleurs de ce secteur fait partie du partage de cette rente mais ne contribue pas à une majoration de la rente.

La création nette d'emplois signifie une contribution positive à la valeur ajoutée, donc au Produit Intérieur Brut (PIB) mais non à la rente, à moins que les nouvelles personnes qui trouvent un emploi fussent en chômage. C'est la position conventionnelle adoptée en A/C. Il faut faire la différence entre l'augmentation du PIB per capita et l'augmentation du PIB total qui résulte de l'ajout de personnes.

Notre étude porte uniquement sur le premier aspect.

Question 2

Dans votre analyse avantages-coûts, vous avez évalué le niveau de redevances d'exploitation sur la base des propositions contenues dans le document «Un régime de redevances juste et concurrentiel – Pour une exploitation responsable des gaz de schiste » accompagnant le budget 2011-2012. Avec ce régime, les redevances auraient varié entre 5% et 35% de la valeur à la tête du puits. Toutefois, le taux de redevances pour le secteur gazier qui s'applique actuellement est compris entre 10% et 12,5% de la valeur à la tête du puits. Pourriez-vous réévaluer les résultats présentés aux tableaux 5,2 à 5.24 avec le taux actuel de redevances ?

Réponse : Dans notre analyse, nous avons utilisé la grille de redevances prévue dans ' Un régime de redevances juste et concurrentiel : Pour une exploitation responsable des gaz de schiste', document accompagnant le discours du budget 2011-2012. Dans cette nouvelle grille proposée, le taux de redevance(%) varie en fonction du prix du gaz naturel a la tête du puits (\$/1000 p.c.) qui va de \$4.00 a \$10.00 et en fonction du niveau quotidien de production qui va de 250 a 3500p.c.

Le taux de redevance varie de 5.0 à 35.0% selon les valeurs de ces deux variables.

Le profil temporel de production d'un puits de gaz de schiste est le suivant : le niveau de production est très élevé durant les premiers mois et il décline très rapidement par la suite pour continuer à chuter mais à un rythme beaucoup plus faible pour atteindre une vie utile

de 25 ans. Par ce seul effet, le producteur paierait un niveau de redevance très élevé qui pourrait atteindre 30.0 et même 35.0 % au début pour ensuite payer de moins en moins. Le taux pourrait ainsi baisser jusqu'à 5.0%.

Nous avons retenu les niveaux de prix futurs du gaz naturel prévus par l'agence américaine *Information Energy Administration* : ces prix sont initialement à des niveaux très bas, soit environ 3.00\$/ 1000 p.c. pour atteindre 7.99\$ en 2040. Par cet effet, les taux de redevances seraient faibles au début et augmenteraient graduellement par la suite.

Dans le système actuel de redevances, le taux varie très peu en fonction de la production et ainsi il va de 10.0 à 12.0% en fonction d'un seuil quotidien de production de 2966 p.c. ; il ne varie pas du tout en fonction du prix. Selon le régime de redevances proposé par rapport au régime actuel, le producteur paierait plus initialement sous l'effet du volume de production, moins par la suite du à la baisse de production et plus dans les années futures sous l'effet de la hausse du prix. Cependant puisque les hausses dues à la production surviendraient surtout au début et celles du au prix viendraient plus tard, en valeur présente les hausses initiales seraient beaucoup plus significatives ; le producteur paierait plus de redevances et la profitabilité s'en trouverait réduite. Donc il y aurait encore moins de développement. Il faudrait effectuer une simulation pour en mesurer l'ampleur.